

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 17/12/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 17/12/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 17/12/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20251215-2025DEC15_518-DE
	0.9.3	Conventions

DEPARTEMENT
DU GERS

ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **15 décembre 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 5 décembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, Renée MIQUEL ZASSO, M. Éric MATTIUSI, Mmes Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
M. Ghislain de FLAUJAC,
M. Loïc DÉANGLES,
M. Frank GOBBATO,
Mme Françoise LACAPERE,
M. Julien PELLICER,
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à Mme Sylvie COUDERC
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. Julien PELLICER à M. Marc DUGROS
M. François-Xavier ROUX à Mme Claire TRAMOND

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Émilie SARRAN

Objet : Spectacle « La Révolte » par la Compagnie Gilles Bouillon
Avenant n°1 au contrat de cession

RAPPORTEUR : Odile SCHAAP, Adjointe au Maire chargée de la culture,

Lors de sa séance en date du 24 février 2025, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire

- à signer un contrat de cession avec la compagnie Gilles Bouillon pour la représentation de son spectacle intitulé « La Révolte » qui était programmé le 13 août 2025 à l'ancienne école Bladé, pour un coût de 1 800 € HT
- et à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Occitanie au titre de l'aide de diffusion de proximité – dispositif Arts de la Scène.

En raison d'intempéries, ce spectacle a dû être annulé et une nouvelle date a été programmée le dimanche 15 février 2026 à 16 h à la salle de la Comédie dans les mêmes conditions que 2025.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de cession afférent à ce spectacle et à inscrire les crédits au Budget 2026,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de services billetterie avec l'Office de Tourisme Gascogne Lomagne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Émilie SARRAN



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 17 DEC. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 17 DEC. 2025